

G. BRASSEUR

Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, Paris

## L'EXPLOITATION AGRICOLE DANS LES PAYS DE SAVANE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Cette brève synthèse concerne essentiellement quatre Etats: Sénégal, Mali, Haute-Volta et Niger ou plutôt leur partie au Sud du 15° parallèle. Ils présentent beaucoup de caractères communs non seulement du point de vue géographique mais historique, ayant appartenu ensemble jusqu'en 1960 à l'Afrique Occidentale Française et ayant des problèmes semblables appelant des évolutions souvent convergentes.

Du point de vue physique, leur unité est indéniable de par certains facteurs zonaux, tels le climat, la végétation ou les sols. Situés sur une même bande en latitude, entre l'équateur et la masse saharienne, ils connaissent un rythme thermique et pluviométrique identique, avec une température moyenne toujours élevée et l'alternance dans l'année d'une saison sèche et d'une saison des pluies plus ou moins longue qui conditionne toute la vie végétale. Celle-ci va de la steppe buissonnante à la savane arborée, croissant du Nord au Sud comme la tranche d'eau annuelle reçue, mais les mêmes espèces, les mêmes plantes cultivées se retrouvent d'Ouest en Est. Les sols eux-mêmes sont très affectés par le facteur climatique, sablonneux au Nord, latéritisés plus au Sud, le plus généralement assez pauvres en humus et en réserves minérales. Des éléments régionaux apportent des perturbations à ce schéma grossier: la façade océanique pour le Sénégal, les tables gréseuse au Mali, ailleurs l'affleurement du vieux socle, la vallée du Niger, une hydrologie souterraine capricieuse.

Du point de vue humain, l'unité est aussi forte. Il y a bien sûr la réponse aux éléments physiques qui transparaît dans les genres de vie, l'agriculture l'emportant devant un élevage beaucoup plus marginal. Mais les éléments culturels se sont beaucoup interpénétrés, la nature même de la savane, formation ouverte, aidant; migrations, empires, relations commerciales ont aidé à la diffusion de certaines idées ou de certaines techniques alors que par ailleurs la vie sociale ou les langues se comportaient comme autant de barrières infranchissables.

L'unité apparaît aussi sur le plan quantitatif. La zone soudanienne est faiblement peuplée si l'on excepte l'arrière bassin arachidier du Sénégal, la boucle de la vallée du Niger, le pays Mossi et le bloc Haoussa dont la partie la plus considérable est d'ailleurs en Nigeria. Dans la mesure où il y a moins de 20 habitants au km carré. Ce qui est le fait de la majeure partie de l'ensemble, la culture extensive reste possible et il n'y a pas à envisager de réforme agraire pour parer à un manque de terre.

On s'attachera à étudier comment se présente encore aujourd'hui l'exploita-

tion agricole traditionnelle et quelles transformations sont en cours de préparation.

L'exploitation peut se définir en termes très généraux. Elle prend place à l'intérieur du village qui correspond à un groupement de familles appartenant à un ou plusieurs lignages et exploitant en commun un même terroir. La taille des villages est très variable, allant souvent de la centaine au millier d'habitants, mais le rayon normal d'emprise territoriale dépasse rarement 5 kilomètres en raison de la commodité des déplacements. La propriété des terres est collective et revêt un caractère religieux. Le chef de la terre, souvent assisté d'un conseil des anciens, décide de la répartition en fonction de l'intérêt général et des besoins de chacun. De la nature itinérante de la culture, avec les besoins de la jachère à mesure que les terres s'épuisent, découle une emprise précaire sur le sol, mais dans les vieux villages solidement constitués des usages s'établissent. L'exploitation se situe au niveau de la famille, notion assez mouvante. Autrefois son chef groupait autour de lui tous ses frères et ses enfants et descendants, au sein de la même unité résidentielle; le travail de la terre se faisait en commune et le chef de famille disposait des fruits avec obligation première d'assister la subsistance de tous les siens.

Actuellement les grandes familles ont éclaté intérieurement, mais la vie et le travail côte à côte peuvent subsister et les unités restent toujours plus importantes que le ménage, même à plusieurs femmes. Les enquêtes démographiques font souvent état de familles comptant une dizaine de membres. Dans la vie traditionnelle, la culture est l'activité essentielle, chaque homme, femme ou enfant, y participant suivant ses propres moyens, des règles et des interdits se faisant jour, variables comme les ethnies. La philosophie africaine tout autant que la dureté des temps passés ont conduit les populations à ne mettre en valeur que le strict nécessaire à leur propre subsistance. L'absence fréquente d'Etats constitués, de villes, de réseau commercial, est liée à cette situation, mais aussi l'insécurité générale: guerre, traite, qui obligeait à vivre replié à l'abri de murailles. Non seulement aucun capital ne se constituait mais les réserves ne suffisaient jamais pour parer aux années déficitaires et même à la simple soudure annuelle. L'élevage trop vulnérable n'occupe qu'une place tout à fait accessoire dans l'exploitation et intéresse plutôt comme valeur d'échange pour les dots que comme ressource alimentaire.

Différents facteurs conditionnent l'exploitation. Le climat d'abord. Au Nord les aires de la pluviométrie sont plus importantes. Dans les cultures sous pluie on ne peut pas espérer une récolte à moins de 400 mm. De toutes façons les rendements sont affectés par les variations et il faut prévoir assez large; toutefois les sols sont souvent plus légers et partant plus faciles à travailler, mais quand ils sont épuisés comme en certains secteurs du pays Mossi, il faudra plus de surface. L'instrument joue un rôle considérable dans la culture. Ainsi au Niger, l'Ouest reste fidèle à l'*iler* qui est un sarcloir alors que l'Est se sert de la houe d'un maniement plus pénible mais permettant un travail plus profond, plus intensif. C'est également grâce à un outillage adapté que les Diola ou les Senoufo peuvent remuer le sol lourd de leurs frizières.

La nature de la plante cultivée intervient aussi. Elle est fonction des préférences et des usages des différentes ethnies, mais largement conditionnée par le milieu physique. Ainsi le millet ne pousse-t-il que jusqu'à 1000 mm d'eau, alors que les sorghos se dérobent en dessous de 800 mm. Les tubercules aiment l'eau mais ont de gros rendements; le riz sous inondation demande beaucoup de travail et limite la surface possible. Par contre les associations culturales, là où elles sont possibles donnent en général de meilleurs rendements que les cultures pures. Quant au manioc, il pousse à peu près partout — mais de plus en plus — avec des rendements très variables.

Enfin les méthodes de travail comptent aussi. Une partie des opérations sont individuelles, mais d'autres se font en commun et, par l'entraîn qui y est apporté, peuvent atteindre des cadences surprenantes. De toute façon, pour la seule autosubsistance, la limite du travail possible n'est jamais atteinte. Le champ de brousse rassemble les parcelles de cultures différentes et de groupements familiaux différents. Il peut être simple et de masse compacte, ou multiple aux éléments plus ou moins dispersés. Enfin l'exploitation comprend aussi les jardins voisins des maisons. Les femmes cultivent quelques mètres carrés de plantes à condiments, mais surtout de minuscules champs bénéficiant de la fumure de déchets organiques de toutes sortes permettent de faire pousser à chaque saison soit, à l'hivernage, du maïs ou du mil précoce, soit ensuite du tabac ou des oignons que l'on arrose, la nappe d'eau des villages étant généralement facile à atteindre. Ces cultures très soignées ne sont pas une nouveauté, elles sont attestées par les premiers explorateurs.

Enfin les terrains de bas-fonds et surtout les plaines qui avoisinent les rives des fleuves peuvent être mis à profit pour des cultures sous submersion ou de décrue, mil ou riz, mais la technique est toujours sommaire et la maîtrise de l'eau n'est jamais atteinte, livrée à tous les aléas de la propagation de la crue des rivières. Ainsi ces cultures ne peuvent jamais servir que d'appoint, en supplément de la production des cultures sous pluie. Au total dans une économie de pure subsistance, la culture de 1/2 à 1 hectare par personne est souvent suffisante.

Ce schéma d'une économie totalement autarcique a pratiquement disparu de partout, au moins depuis les années 50. Progressivement toutes les exploitations ont adjoint à la culture vivrière des cultures industrielles non plus destinées à leur propre consommation, mais pour approvisionner les marchés sous la pression du colonisateur. Celui-ci ayant pris pied en Afrique manifesta une grande avidité pour les produits tropicaux non plus de luxe mais de grande consommation que réclamait son industrialisation en plein développement. Et pour l'Afrique soudanaise de l'Ouest, c'était tout naturellement l'arachide — et si possible le coton. Inversement l'Europe souhaitait écouler en quantité sans cesse croissante ses produits manufacturés. Pour arriver à ce résultat il fallait amener le paysan africain à devenir lui-même producteur et différents modes de contrainte furent mis sur pied, pouvant aller jusqu'au travail obligatoire comme en A.E.F., mais plus généralement se limitant à la fiscalité. Etant frappé d'un impôt personnel (correspondant à 25 ou 30 kg d'arachide), le paysan devait cultiver un champ sup-

plémentaire pour en acquitter le montant mais, en le faisant un peu plus grand, il gagnait quelque argent avec lequel il pouvait acquérir des marchandises européennes. C'est ainsi que le circuit monétaire s'est installé au milieu de sociétés qui en ignoraient à peu près entièrement le principe. Les conséquences se sont fait sentir profondément en elles. Autrefois fermées, elles s'ouvraient à l'échange, mais leurs racines se trouvaient atteintes, la solidité familiale ébranlée. Plus question de produire seulement la céréale sacrée qui sera versée dans les greniers du patriarcat. Chacun sera admis à cultiver en plus son propre lopin pour produire la graine profane et c'est ainsi que s'est progressivement ancré, par exemple chez les Bambara, le principe de la culture libre du lundi et du vendredi, jours de repos traditionnels, et tout autant les migrations de travail, source d'indépendance suprême.

Dans le cadre de l'exploitation, les transformations ont été par endroits profondes. Comme activité complémentaire, l'introduction d'un nouveau type de culture dans le cycle habituel ne pouvait pas avoir de conséquences fâcheuses. Quand il s'agit de l'arachide même, on sait que ses faibles exigences permettent de la faire passer après le mil, sans donc sacrifier l'alimentation. Cependant tout est question de mesure et deux risques sont possibles. D'une part en pays densément peuplé, l'accroissement des surfaces se fera au détriment du temps de jachère nécessaire à la reconstitution du sol, d'où leur usure (et parfois les dangers d'érosion) et l'amenuisement des rendements. D'autre part les possibilités de travail du paysan ont des limites naturelles. Même s'il reste inoccupé de longs mois de l'année, le calendrier des cultures est impératif et les fameux goulots d'étranglement apparaissent vite: semis, sarclage, moisson se concentrent sur un nombre de jours restreint et empêchent, dans les techniques traditionnelles, de dépasser un certain seuil de mise en culture par actif. Ainsi la culture industrielle peut-elle venir en concurrence avec la culture vivrière et si la préférence lui est inconsidérément réservée, l'équilibre alimentaire peut être compromis. A titre indicatif, en 1968-1969, le Sénégal a cultivé 1.050.000 ha de mil.

Le facteur économique a beaucoup joué dans la diffusion des cultures industrielles. Destinées à l'exportation, elles se développent de préférence à proximité des lieux d'évacuation. C'est ainsi que le Sénégal grâce à ses ports de Rufisque, Kaolack et Dakar a pu voir sa production passer du début du siècle à 1965 de 100.000 à 1.170.000 tonnes. Les voies de communication ont exercé un rôle déterminant: les chemins de fer du Sénégal vers Saint-Louis ou vers Kaolack et leurs antennes de Linguere et Mbaké, mais aussi le prolongement jusqu'à la vallée du Niger à Bamako et Koulikoro. Depuis 1950, le réseau routier a été considérablement étendu et amélioré, rendant la collecte plus facile au Niger, vers le Dahomey ou le Nigeria.

Il n'empêche que les frais de transport grèvent lourdement les prix de revient et que le bénéfice du paysan en est d'autant réduit alors même que les denrées qu'on lui propose en échange sont plus chères. Et c'est ce qui explique l'inégal développement de la culture de l'arachide en zone soudanienne, alors que la vocation est à peu près partout la même. Pour tourner la difficulté, des courants de migration de main-d'oeuvre ont été organisés, ou se sont organisés spontanément.

ment, vers les pays producteurs. Une partie s'est faite en direction des plantations de la zone guinéenne, intéressant les Maliens pour la Côte d'Ivoire, les Voltaïques et les Nigériens pour le Ghana. Mais le Sénégal a beaucoup fait appel en son temps au Mali avec les ouvriers agricoles temporaires dits navétanes, instituant au sein de certaines exploitations un régime de salariat, tandis que la campagne soudanaise se mettait à manquer de bras valides. Si par ailleurs de l'argent frais ou des marchandises rentraient au village; il s'est même agi dans certains cas d'exodes quasiment définitifs.

Qu'advient-il de l'exploitation lorsque la population s'accroît? Au niveau du village il faut ouvrir des champs plus lointains les déplacements devenant trop longs, des installations provisoires sont montées où l'on reste pendant toute la durée des gros travaux. A la longue ces installations prennent un certain caractère de permanence et peuvent devenir de nouveaux villages. Ainsi se forme dispersion intercalaire qui trouvera de toute façon ses limites lorsqu'une certaine densité de population sera atteinte. Dans ce cas, l'émigration devient inéluctable, dirigée parfois vers des fronts pionniers, généralement dans des régions jusqu'ici délaissées pour leur incommodité (manque d'eau, insalubrité, éloignement), ceci se voyant en particulier au Sénégal à la limite orientale du Saloum. Le plus souvent se produit une intensification des cultures, ce que l'on a remarqué il y a longtemps chez les populations refoulées comme les montagnards Cabre du Nord Togo, mais aussi de façon normale chez les Mossi qui sont souvent plus de 50 habitants au kilomètre carré. Dans ce cas les cultures de case avec enrichissement constant du sol prennent une importance croissante. L'exemple le plus frappant est celui des Serer du Sénégal qui ont su améliorer leurs méthodes en organisant une rotation des cultures et en mettant à profit toutes les sources d'enrichissement du sol grâce au parc d'*Acacia albida* et à l'intervention de fumure animale. On pressent que dans ce cas se produit une certaine appropriation du sol par ceux qui le cultivent. Mais ce sont des cas limites et la culture intensive de jardinage ne paie pas pour l'effort qu'elle demande sauf s'il s'agit de cultures rémunératrices comme le coton.

Un exemple pris dans la vallée du Niger en amont de Bamako situera l'importance de l'exploitation moyenne en savane: 14 personnes dont 9 actifs disposent de 28 ha de terre labourable. Ils en cultivent 7,80 ha, répartis en mil: 0,08, maïs: 0,63, divers: 0,66 et rizières 0,27, ceci pour les cultures vivrières, l'arachide occupant de son côté 2,17 ha. La surface moyenne cultivée par habitant est ainsi de 0,55 ha et de 0,87 par actif.

Il n'est pas difficile de faire le procès de la culture extensive comme on la voit encore dominer en Afrique occidentale soudanaise. L'effort humain est peu payé en quantité et même en rendement. Un temps considérable est dépensé à défricher la savane pour obtenir un sol que quelques cultures successives épuisent rapidement et qu'on doit progressivement abandonner. Dans ces conditions aucun essai particulier n'est fait pour bonifier les fonds. Enfin aucune possibilité réelle n'apparaît d'améliorer le produit des individus (50 \$ par tête en Haute-Volta) en gardant les mêmes techniques.

La transformation de l'agriculture ne peut venir que du sommet. Elle a fait

l'objet depuis des années de beaucoup de projets; elle est inscrite, en grosses lettres dans les Plans de chaque Etat. C'est bien une affaire politique, tant la part de l'agriculture reste dominante dans l'économie de ces pays de savane.

L'administration coloniale avait créé sur finances locales tout un dispositif de recherches et d'expérimentation dont la célèbre station de Mbambey. L'étude des variétés et des méthodes de culture y a été très avancée; les Sociétés de Prévoyance diffusèrent des plants sélectionnés; des fermes, des écoles d'agriculture ont été installées ici et là, mais difficulté majeure fut bien l'encadrement des masses paysannes.

Aujourd'hui les problèmes restent les mêmes, mais les gouvernements des Etats indépendants ont formé un personnel beaucoup plus nombreux pour les résoudre et ont dégagé des moyens financiers plus importants avec des aides extérieures nouvelles. Il s'agit en somme d'opérer une révolution sur deux terrains, technique et juridique.

Du côté technique, il s'agit de passer de la culture extensive à la culture intensive. Le premier point consiste à augmenter le potentiel de travail de l'homme sans augmenter sa peine. L'on pense tout de suite à la culture attelée pour étendre les surfaces cultivées et la production. De longues et patients recherches ont été poursuivies sur le choix de l'animal de trait (boeuf, âne), son entraînement, sa nourriture; sur le type de matériel et son adaptation au sol; sur sa fabrication, son entretien, sa diffusion; sur l'éducation du paysan et ses réactions. En certains pays ou certains secteurs, des résultats très encourageants ont été atteints, notamment au Sénégal en matière de semoir plus encore que de charrue.

L'emploi de la charrette sera aussi un gros progrès et un gain de temps pour le transport des récoltes, en comparaison avec l'actuel portage des charges sur la tête, et tout particulièrement celle des femmes.

On peut imaginer que la généralisation de la culture attelée permettra d'augmenter la taille des exploitations dans des proportions notables et de la sorte le revenu du paysan; mais elle risque aussi d'accélérer l'usure des sols en réduisant la jachère. Un objectif technique prioritaire est la reconstitution des sols en vue de la fixation des cultures. Différentes méthodes ont été proposées, les cultures fertilisantes comme le mil que l'on enfouit vert, les fumière... et naturellement l'association rationnelle de l'élevage à la culture. Tout ceci a l'avantage de ne pas avoir d'incidence financière, mais demande un effort considérable pour des résultats difficilement chiffrables. L'engrais est une utilisation plus simple, mais suppose beaucoup de discernement dans les choix, produits, dosage, époque d'épandage, tout ceci en fonction de la plante et du sol; mais une expérience déjà longue montre que s'il coûte relativement cher, les résultats sont en conséquence. Il y a là un problème d'approvisionnement de distribution, de financement, auquel le paysan, est directement ou indirectement appelé à participer. Au Sénégal tous des efforts de modernisation ont été entrepris, mais le paysan se sent terriblement endetté pour ses faibles forces.

La culture intensifiée demande aussi une stricte discipline dans la succession des plantes, selon les indications données par les services agricoles. L'alternative mil, arachide doit être modifiée au Sénégal dans le sens d'une diversification

depuis que le marché français (ou européen) a cessé de subventionner les cours de l'arachide, se tournant de plus en plus vers les huiles produites sur place (colza, oeillette, maïs) à meilleur compte. Par ailleurs les pays africains ont besoin d'assurer eux-mêmes leur production vivrière selon une demande sans cesse croissante avec la progression urbaine; — du maraîchage y supplée d'ailleurs en partie — et la constitution de vergers d'agrumes ou de manguiers.

La modernisation ne peut être le fait que d'un bon encadrement jusqu'à la base. Pour atteindre chaque village de façon efficace, il faut un personnel nombreux, exercé et zélé. Deux solutions sont possibles, disposer de fonctionnaires que l'on a bien en main, mais ils représentent une lourde charge et leur efficacité n'est pas assurée: on peut craindre que leur zèle s'émousse vite ou qu'ils exercent leur cupidité à l'endroit de masses souvent ignorantes. Aussi est-il préconisé le plus souvent de rechercher des volontaires dans les villages eux-mêmes, par conséquent exactement au fait de leurs intérêts et de ceux de leurs concitoyens, de les éduquer et de leur confier le matériel minimum susceptible d'assurer la transformation de leur exploitation. Par leur conseil et la valeur d'exemplarité l'ensemble des villages devraient suivre.

C'est cette formule qu'avait adopté le Mali en créant des écoles saisonnières. Des jeunes gens du même arrondissement viennent passer un hivernage dans une ferme modèle et apprendre la culture sur des bases nouvelles. Pour obtenir une efficacité supérieure, l'encadrement est militaire. Rentrés au village dotés d'un matériel adéquat, ils transmettent leur science sous le contrôle du personnel des services de l'agriculture (Zones d'Expansion rurale). 400.000 exploitations se partageraient actuellement 90.000 charrues.

Au Sénégal l'effort est surtout porté sur la zone arachidière et la diffusion des thèmes a été confiée d'abord à la S.A.T.E.C., supervisée maintenant par une société nationale d'économie mixte, la S.O.D.E.V.A. En 1969 agents avaient en charge chacun 150 à 160 exploitations. L'usage des semoirs en vue du sarclage mécanique a été vulgarisé et celui de la souleveuse pour l'arrachage des arachides est en cours. Doit suivre la diffusion des thèmes dits lourds comme la généralisation de l'emploi des fumures minérales à doses élevées et la pratique du labour avec traction bovine. En Haute-Volta, les grandes sociétés de développement ont été appelées aussi à participer à la vulgarisation (S.A.T.E.C., C.F.D.T., I.R.H.O., C.I.D.R.). Au Niger, la C.F.D.T. et les groupements mutualistes de progrès exercent cette tâche chacun en leur domaine.

Cette action doit avoir des résultats immédiats dans l'augmentation de la production, mais elle doit aussi provoquer la transformation complète de l'exploitation en lui donnant des dimensions plus compatibles avec une bonne rentabilité, mais surtout en la fixant. C'est à cette condition seulement que les terres pourront être bonifiées et une judicieuse rotation envisagée. Les terres étant valorisées, elles attacheront davantage le paysan; elles serviront comme gage pour garantir les différents emprunts qu'une entreprise moderne a besoin de contracter, et l'ensemble des terroirs villageois pourra enfin être couvert par un cadastre véritable.

On en arrive ainsi aux problèmes juridiques qui se posent inévitablement lorsqu'on veut consolider les droits fonciers. La législation française ne les avait

pas éludés mais pratiquement, en dehors des périmètres urbains, elle n'avait pas eu à intervenir. Il y eut peu de concessions à des particuliers. Seules quelques sociétés privées exploitèrent de grands domaines, comme les sisaleraies proches de Bamako ou de Kayes (Mali). Le bloc de l'arachide de Sefa était géré par une société d'économie mixte, la C.G.O.T. Vis-à-vis des collectivités villageoises, des conflits auraient pu surgir lorsque les droits d'usage sur certains périmètres étaient réservés, ou même retirés, pour constituer ce que l'on appelait des Forêts classées ou des Réserves de faune, mais en général ces mesures furent toujours prises dans des zones peu peuplées où la gêne pour les habitants s'avérait minime. L'Etat dans ces conditions se considérait comme exerçant un droit éminent alors que les collectivités locales n'étaient que détentrices de la propriété foncière.

Au sein des collectivités locales de grandes transformations ont pu s'opérer du fait du développement des cultures industrielles requérant beaucoup de main-d'oeuvre et mettant en jeu la notion de profit. L'exemple des Mourides du Sénégal est bien connu. Cette confrérie musulmane exerce une forte emprise temporelle. La hiérarchie maraboutique mène une vie religieuse intense au bénéfice de toute la collectivité, tandis que celle-ci assure la vie matérielle de l'ensemble par la culture de l'arachide et pourvoit à des dépenses particulières comme l'édification de mosquées (telle l'immense bâtisse de Touba). L'exploitation agricole prend ainsi une allure particulière et on ne sait pas trop à quel terme la rapporter, entre capitaliste ou collectiviste, et à quel type d'occupation du sol rattacher les villages de pionniers.

Sur une base plus nettement capitaliste, des mouvements de concentration de la propriété ont été perçus par l'enquête statistique menée au Sénégal en 1960 bien en dehors du domaine mouride. Dans l'ensemble il apparaissait que les exploitations de plus de 15 hectares (bien que peu nombreuses - de l'ordre de 3%) couvraient 15% de l'ensemble des surfaces cultivées, ce qui implique, en l'absence de familles particulièrement grandes, l'appel à une main-d'oeuvre extérieure. Ceci est particulièrement vrai pour la zone arachidière où les champs sont aussi plus grands en moyenne qu'ailleurs.

Révisant leurs fondements juridiques et économiques, les Etats africains nouvellement indépendants se sont attachés à réagir contre la progression de l'individualisme et, forts des expériences acquises dans différents pays du monde, notamment de l'Est, autant que respectueux de leurs propres valeurs traditionnelles, ils se sont engagés dans la voie d'un socialisme qu'ils veulent spécifiquement africain, d'où de nombreuses expériences récentes qu'il est intéressant de survoler.

Très instructive est la loi sénégalaise du 17 juin 1964 sur le domaine national qui rend toutes les terres non immatriculées (soit 97% du total) propriété de la Nation, celles-ci ne pouvant faire que l'objet d'un droit d'usage; d'ailleurs transmissible par voie de succession. Cet usage trouve sa justification dans la mise en valeur. Il élimine le propriétaire absentéiste ou même celui trop bien pourvu du fait de ses droits traditionnels et dont le réflexe, s'il prête ses terres, est de permuer souvent pour éviter une main-mise sur elles. Il est concédé à chacun selon ses besoins réels et ce qui se trouve inoccupé devrait aussi trouver son utilisation judicieuse. L'objectif est la constitution de communautés rurales à



plusieurs degrés, fonctionnant sur la base de la coopérative et se consacrant à des tâches de développement, de commercialisation et d'encadrement. Cette législation en apparence révolutionnaire consacre en fait les principes antérieurs en leur donnant seulement une force supérieure et sans apporter de bouleversements instantanés.

Des essais à portée immédiate ont eu cours en plusieurs pays dès l'Indépendance. Les plus remarquables se rapportaient aux investissements humains. Ils étaient déjà en germe dans la formule des travaux sur F.E.R.D.E.S. (Fonds pour l'équipement régional en vue du développement économique et social) où il était demandé aux collectivités bénéficiaires un apport sous forme de travail correspondant au tiers de la valeur de l'ouvrage, les fonds eux-mêmes étant fournis par la puissance publique. Mais dans ces cas, la tâche était tout à fait particulière et acceptée par les intéressés. Avec les investissements humains, il s'agit d'un travail de caractère obligatoire, sans doute à un bénéfice des collectivités concernées, mais encore plus destiné à l'accroissement du produit national. Beaucoup de modalités étaient possibles: entretien des routes, construction d'écoles provisoires, mais l'objectif prioritaire était la constitution de champs de villages, donc d'une forme nouvelle de propriété. Dans la pratique l'expérience se solda dans la plupart des cas par un échec, car les paysans n'en voyaient pas clairement la nécessité, ne recueillant aucun des bénéfices qu'on leur en avait promis. Ils mirent beaucoup de mauvaise volonté dans l'exécution du travail, obtenant de piètres rendements et l'on dut couper court. L'enquête statistique du Mali de 1967-68 chiffre à 1.700.000 hectares les exploitations familiales et à 23.000 les champs collectifs, soit 1,3% de l'ensemble cultivé.

Enfin il est un dernier type d'exploitation qui, s'il n'intervient pas beaucoup dans les pourcentages, revêt tout de même une valeur exemplaire: les aménagements agricoles régionaux. Le plus connu est l'Office du Niger. A la faveur d'un barrage sur le fleuve, les eaux sont en partie détournées en vue de l'irrigation de casiers de culture de riz ou de coton. La surface en production en 1968 s'élevait à 33.000 hectares et le système d'exploitation était en partie la régie directe, en partie le colonat. Dans ce cas les tenanciers doivent abandonner une partie de leur récolte en compensation des frais de fourniture d'eau et d'entretien des canaux et des aménagements. Richard Toll est la réplique au Sénégal de l'Office du Niger, mais la mécanisation y a été très poussée et l'exploitation est exclusivement en régie. Ces grandes expériences avaient au départ des buts essentiellement économiques. Celles qui ont été menées ultérieurement à l'initiative des services agricoles avaient des buts moins grandioses et plus sociaux. Il s'agit dans la plupart des cas — sauf au bloc pour l'arachide du Sénégal — de petits aménagements en vue de la culture sous inondation, par conséquent limités à certaines vallées ou dépressions. Que ce soit dans le delta du Sénégal, dans les plaines d'inondation longeant le Niger ou dans les mares de Haute-Volta, la technique est la même: des digues et de petits ouvrages pour régler l'admission ou l'évacuation de l'eau. Le résultat est de permettre la mise en valeur de terres riches susceptibles de produire des rendements beaucoup plus élevés qu'en culture sous pluie. Il est difficile de préciser les régimes juridiques en adopté pour

ces aménagements. En général ils sont remis aux collectivités villageoises qui assurent la répartition entre leurs ressortissants et théoriquement l'entretien. Mais dans certains cas – la proximité des villes – l'appropriation des terres fait l'objet de diverses formes de spéculation, tandis que leur mise en valeur, en l'absence d'un encadrement efficace, est souvent partielle et bien imparfaite.

Les blocs de culture aménagés sont un grand espoir pour beaucoup d'Etats africains. Ils devraient permettre le passage rapide à un type d'agriculture mécanisée s'apparentant ainsi aux grandes exploitations modernes des pays industrialisés. Ils assureraient les forts rendements et les productions massives susceptibles de courrir avantagement une population en croissance rapide et refluant en grand nombre vers les villes.

Pourtant les expériences tentées jusqu'à ce jour en savane, même avec des moyens puissants, n'ont pas donné les résultats escomptés; le Sénégal en a fait l'expérience et il a semblé préférable de ne pas trop hâter l'évolution en observant le stade transitoire de la culture attelée. De même sur le plan de la coopération qui reste toujours l'objectif ultime, bien des tâtonnements sont encore en cours après des échecs durement ressentis.

Il manque à vrai dire une élite villageoise consciente de la nécessité de faire le saut dans l'avenir. Et pour l'y décider la tension grandissante en beaucoup d'endroits entre ville et campagne devrait trouver bien vite une solution selon la justice et la raison.

## ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

### *Généralités.*

- H. LABOURET, *Paysans d'Afrique occidentale*, Paris, Gallimard, 1941.  
 P. VIGUIER, *L'Afrique de l'Ouest vue par un agriculteur. Problèmes de base en Afrique tropicale*, Paris, La Maison rustique, 1961.  
 G. A. KOUASSIGNAN, *L'homme et la terre*, Paris, Orstom, 1966.

### *Enquêtes statistiques.*

- Ministère de la Coopération, *Enquête agricole 1960-61. Résultats provisoires*, Paris, 1962.  
 P.U.F., *La Moyenne Vallée du Sénégal (Etude socio-économique)*, Paris, 1962.  
 I.N.S.E.E., *Mission Socio-économique du Soudan: Enquête agricole au Mali*, 1960, Paris, 1964.  
 I.N.S.E.E., *Mali. Enquête agricole*, Paris, 1960.  
 S.E.A.E., *Niger. Enquête agricole au Niger*, Paris, 1970.

### *Etudes régionales.*

- J. GALLAIS, *Le Delta intérieur du Niger*, Dakar, 1967.  
 P. PELISSIER, *Les paysans du Sénégal*, St Yrieix, 1966.  
 H. RAULIN, *La dynamique des techniques agraires en Afrique tropicale du Nord*, Paris, 1967.  
 J. C. DE WILDE, *Expériences de développement agricole en Afrique tropicale*, Paris, 1968.

### *Etudes de terroir.*

- S. STRASFOGEL, *Gouni, étude d'un village soudanais et de son terroir*, Centre de Dot. cartogr. et géogr. Mém. et Doc., tome 1, 7-106, 1950.  
 G. BRASSEUR, *Etude de géographie régionale: le village de Tenentou*, Bull. I.F.A.N., B, 1961.

- P. PELISSIER et G. SAUTTER, *Pour un atlas des terroirs africains. Structure-type d'une étude de terroir*, L'Homme, 1967.  
G. REMY, *Yobri (Hte Volta)*, Paris, 1967.  
H. BARRAL, *Tiogo (Hte Volta)*, Paris, 1968.  
G. SAVONNET, *Pina (Hte Volta)*, Paris (in printing).  
A. LERICOLEAIS, *Sob, un terroir serer du Sine* (in printing).

*Quelques organismes faisant des études.*

- B.D.P.A., Bureau pour le Développement et la Production Agricole.  
C.F.O.T., Compagnie Française pour le Développement des Textiles.  
I.R.A.T., Institut de Recherches agronomiques tropicales.  
I.R.H.O., Institut de Recherches sur les Huiles et les Oléagineux.  
O.R.S.T.O.M., Office de la Recherche Scientifique et Technique Outremer (pédologie).  
S.A.T.E.C., Société d'Aide technique et de Coopération.  
S.E.D.E.S., Société d'Etude pour le Développement économique et social.  
Mali, *Rapport définitif de l'enquête agricole 1967-68*, Bamako, 1969.

CENTER OF AGRICULTURAL GEOGRAPHY  
INSTITUTE OF AGRICULTURAL ECONOMY AND POLICY, UNIVERSITY  
ACADEMY OF AGRICULTURAL SCIENCES AND HUMANITIES  
VERONA - ITALY

- G. BRASSEUR -

L'EXPLOITATION AGRICOLE DANS LES PAYS  
DE SAVANE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

*Estratto da*

AGRICULTURAL TYPOLOGY AND LAND UTILISATION

Studies carried out with a financial contribution of the  
Consiglio Nazionale delle Ricerche, Rome

4<sup>th</sup> meeting commission for agricultural  
typology, 1970. Verona  
28 Sept. 10 Oct.

Union geogr. international.

CENTER OF AGRICULTURAL GEOGRAPHY

Verona, 1972

9 AVR. 1974

O. R. S. I. O. M.

Collection de Références

n° 6759 geogr.